

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Schutz von Schweizerinnen und Schweizern im Ausland</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Caretti, Brigitte  
Eperon, Lionel  
Huguenet, François  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schubiger, Maximilian

## Bevorzugte Zitierweise

Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schubiger, Maximilian 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Schutz von Schweizerinnen und Schweizern im Ausland, 1990 – 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
Auslandsschweizer	3
<b>Landesverteidigung</b>	4
Militäreinsätze	4

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EJPD</b>	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>SiK-SR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>DEH</b>	Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
<b>PKK</b>	Kurdische Arbeiterpartei
<b>BFA</b>	Bundesamt für Ausländerfragen
<b>IKRK</b>	Internationales Komitee vom Roten Kreuz

---

<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>CPS-CE</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>DDA</b>	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
<b>PKK</b>	Parti des travailleurs du Kurdistan
<b>OFE</b>	Office fédéral des étrangers
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 13.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

Lors de ses différentes interventions devant les Chambres, R. Felber décrit également l'**aide humanitaire** apportée par la Confédération en faveur des **personnes déplacées** à cause du conflit. Cette aide fut relativement conséquente – 10 millions de francs – et regroupa les forces de plusieurs organisations dont le CICR, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mais aussi le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe et la Direction pour l'aide humanitaire et la coopération technique (DDA). Parmi les actions entreprises figurèrent notamment des dons à ces différents organismes ainsi qu'un soutien aux victimes bloquées en Jordanie (financement du rapatriement par avion, aides sur le terrain). La Suisse désire aussi, selon le conseiller fédéral, participer à l'aide internationale qui sera probablement octroyée aux trois pays directement touchés par la crise du Golfe persique (Egypte, Jordanie, Turquie) afin de compenser leurs pertes économiques.<sup>1</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 27.11.1990  
BRIGITTE CARETTI

Elle suscita, avant son départ, bien des réactions, dont celle du secrétaire d'Etat du DFAE. Jacobi qui, en estimant publiquement son poids politique insuffisant, se fit tancer par le gouvernement. Ce dernier ne découragea pas cette mission et mit à son service la **logistique diplomatique suisse** à **Bagdad**, recommandant cependant à cette dernière la plus grande retenue dans toute démarche politique auprès des autorités irakiennes. Il semble que cette offre fût à l'origine de quelques difficultés et guère utilisée par la délégation. L'ensemble de ce processus donna lieu à des critiques à l'encontre du gouvernement, du DFAE, de son secrétaire général ainsi que de l'ambassadeur en poste à Bagdad, toutes réfutées par R. Felber.<sup>2</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 15.12.1990  
BRIGITTE CARETTI

Avant l'éclatement de cette crise, une centaine de Suisses résidaient au Koweït et septante en Irak. Lorsqu'elle se déclencha, une grande partie d'entre eux était en vacances hors de ces deux pays. Dans un premier temps, 37 ressortissants helvétiques réussirent à quitter la région en août déjà, via la frontière turque. Au début de l'automne, six Suissesses et leurs enfants purent également partir d'Irak. A fin septembre demeuraient dans cet Etat 87 citoyens suisses, dont plusieurs double-nationaux, retenus contre leur gré. Cette **politique des otages** donna lieu à une ferme condamnation de ce pays par l'exécutif fédéral. Dans une troisième phase, tous les Suisses détenus en Irak furent, à mi-décembre, libérés et rapatriés.<sup>3</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 16.12.1990  
BRIGITTE CARETTI

Les autorités helvétiques durent entreprendre un grand nombre de démarches afin d'arriver à un tel dénouement, sans toutefois atteindre un résultat immédiatement tangible. Elles eurent ainsi divers contacts avec des représentants de nations ainsi qu'avec des intermédiaires susceptibles d'être utiles. Elles tentèrent également d'intervenir auprès des autorités irakiennes et envisagèrent même l'envoi d'une mission humanitaire officielle composée de parlementaires à Bagdad. Elles renoncèrent cependant à cette idée après avoir consulté les différents partis politiques. Le Conseil fédéral, la commission des affaires étrangères du Conseil national et les quatre grands partis ne s'opposèrent cependant pas à la constitution et au voyage d'une mission privée à Bagdad, bien que les deux premiers organes eussent exprimé certaines réticences, notamment en raison des décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Au sein de cette délégation furent représentées plusieurs formations politiques puisqu'elle fut coordonnée par le conseiller national E. Oehler(pdc, SG) et comprit les députés J. Ziegler(ps, GE), à l'origine de l'idée, F. Jaeger(adi, SG) et M. Pini(prd, TI) ainsi que le vice-chancelier du canton de Glarus E. Wettstein (GL, udc). Son but, humanitaire, était de ramener les **captifs helvétiques retenus en Irak**. Partie en novembre, elle eut des entretiens avec les autorités irakiennes ainsi qu'avec Saddam Hussein lui-même. Elle réussit à revenir avec seize ressortissants helvétiques ainsi que vingt occidentaux, huit citoyens suisses n'ayant pas été autorisés à quitter l'Irak.<sup>4</sup>

## Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 08.08.1990  
BRIGITTE CARETTI

Le 8 août 1990, après 306 jours de détention, Emmanuel Christen, l'un des deux **délégués du CICR** enlevés en octobre 1989 à Saïda (Liban), fut libéré. Quelques jours plus tard, à savoir le 13 août, son collègue Elio Erriquez fut également relâché par ses ravisseurs. Cependant, la plus grande incertitude règne quant à l'identité réelle des kidnappeurs.<sup>5</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 16.08.1990  
BRIGITTE CARETTI

Les interrogations suscitées par cette **libération différée**, alors que les deux hommes avaient été kidnappés en même temps, furent et demeurent nombreuses. Beaucoup de spéculations coururent, comme celles évoquant un lien éventuel entre la délivrance d'E. Christen et celle, par la France, du terroriste Anis Naccache, celle parlant du versement d'une rançon ou celle mentionnant une relation avec la détention, en Suisse, du pirate de l'air Hariri. Cependant, tant les autorités fédérales que le CICR démentirent véhémentement toute tractation ainsi que tout contact direct avec les ravisseurs, dont ils affirmèrent ignorer l'identité.<sup>6</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 07.10.1990  
BRIGITTE CARETTI

En Somalie, **quatre délégués du CICR** furent, en octobre, victimes d'une embuscade tendue par des rebelles du Mouvement national somalien (SNM) aux forces de l'ordre. Lors de celle-ci, l'un des deux représentants helvétiques, Peter Altwegg, fut mortellement blessé, alors que sa collègue suisse Antonella Notari et une représentante du Croissant-Rouge somalien furent enlevées; la quatrième personne réussit à s'enfuir. Après une semaine de captivité, les deux femmes furent libérées.<sup>7</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 22.02.1991  
ANDRÉ MACH

Quatre **délégués du CICR** de nationalité suisse ont été détenus pendant près de trois mois en **Afghanistan** par une faction de la résistance afghane. Cet enlèvement a été gardé secret pendant plus d'un mois, car les ravisseurs ont exigé un silence absolu de la part des autorités helvétiques. Toutefois, aucune revendication n'a été formulée auprès du CICR. Après différentes tractations entre le CICR et les ravisseurs, les quatre otages ont été libérés sans condition. Les motifs de leur enlèvement n'ont pas été éclaircis. Un autre délégué du CICR a été détenu en Afghanistan pendant une dizaine de jours par une autre faction de la résistance.<sup>8</sup>

## Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 08.06.1990  
BRIGITTE CARETTI

En juin, ce fut au tour du **Dalaï Lama** de passer par la Suisse. Il fut salué par un représentant du gouvernement mais ce ne fut ni par R. Felber ni par K. Jacobi. Cette attitude résulte de la reconnaissance, par la Suisse, du Dalaï Lama en tant que plus haute autorité spirituelle du Tibet, mais non en tant qu'instance politique. Durant le même mois, **le ministre français des affaires étrangères, Roland Dumas**, vint en Suisse en visite de travail. Au centre des entretiens qu'il eut avec le chef du DFAE figurèrent l'EEE et le sort des deux otages suisses au Liban, alors encore incarcérés.<sup>9</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 21.09.1993  
ANDRÉ MACH

Des **membres du PKK ont pris en otages trois Suisses** ainsi que de **plusieurs ressortissants étrangers** dans le Sud-Est de la Turquie. En échange de leur libération, les ravisseurs ont exigé des gouvernements occidentaux qu'ils cessent leur soutien politique, militaire et économique à la Turquie. Dans le cadre d'une mission humanitaire privée, une délégation parlementaire helvétique composée d'A. Fankhauser (ps, BL) et d'E. David (pdc, SG) s'est rendue sur place afin de négocier la libération des otages helvétiques. Après un mois de détention, ceux-ci furent libérés.<sup>10</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 10.11.1994  
LIONEL EPERON

Outre l'évacuation urgente des ressortissants suisses au Rwanda dans le courant du mois d'avril, la crise qui a affecté ce pays a été à l'origine de deux affaires qui ont préoccupé les départements fédéraux des affaires étrangères et de justice et police. L'octroi par le DFJP d'un visa d'entrée en Suisse à l'extrémiste hutu **Félicien Kabuga** – directeur de la Radio des Mille Collines et soupçonné à ce titre de crimes de guerre –, puis la décision de l'expulser vers Kinshasa (Zaire) alors que le DFAE s'était prononcé pour son arrestation en Suisse, ont conduit à l'ouverture d'une enquête administrative sur l'Office fédéral des étrangers (OFE) dirigé par Alexandre Hunziker. Le rapport a

révélé que ce dernier avait commis des irrégularités et des fautes, mais qu'aucune infraction pénale ni aucune atteinte à la morale ne pouvait lui être imputée. Sa demande de retraite anticipée a néanmoins été acceptée. L'enquête administrative a en outre débouché sur la constitution d'un groupe de travail commun au DFAE et DFJP; sa tâche sera de réexaminer la procédure de délivrance des visas, d'interdiction d'entrée et de renvoi des ressortissants d'Etats en guerre ou soumis à des troubles.<sup>11</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 26.07.2012  
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois de mars, le gouvernement a annoncé la libération des deux **otages** suisses retenus par les talibans pakistanais depuis le mois de juillet 2011. Cette libération a créé une polémique au sujet de l'imprudence des voyageurs. Après avoir été menacés par une participation financière à leur libération, les ex-otages ont reçu la tâche de donner des conférences afin de déconseiller aux Suisses de se rendre dans des zones risquées. Cette décision a été accueillie amèrement par les parlementaires.<sup>12</sup>

#### Auslandschweizer

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.11.1997  
LIONEL EPERON

Le **massacre de 58 touristes** – dont 36 ressortissants suisses – lors d'un acte terroriste perpétré en novembre sur le site archéologique de Luxor (Egypte) a vivement ébranlé la population et les autorités helvétiques. S'étant rendu au Caire afin d'y rencontrer les rescapés de cette tuerie, le conseiller fédéral Flavio Cotti a eu en outre un entretien avec le ministre égyptien des affaires étrangères, Amr Moussa, qui l'a assuré du soutien de son pays dans l'enquête devant faire la lumière sur cet attentat. Les autorités égyptiennes ont par ailleurs tenu à s'associer à la douleur des familles des victimes en participant – par l'entremise de l'ancien ambassadeur d'Egypte à Berne – à la cérémonie funéraire qui s'est déroulée à l'aéroport de Kloten (ZH) en présence du conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Suite à ce drame, le gouvernement a invité les citoyens suisses à ne plus se rendre en Egypte. Les tour-opérateurs ont pour leur part rayé les destinations égyptiennes de leurs catalogues.<sup>13</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

La police égyptienne a transmis son rapport au DFAE concernant le **massacre de Luxor** ou 36 touristes suisses avaient perdu la vie en 1997. Par contre, la question des réparations promises par l'Egypte est restée ouverte. A la fin de l'année, Flavio Cotti a écrit au président Hosni Moubarak et le Ministère public de la Confédération a indiqué qu'il n'était pas satisfait de l'enquête égyptienne. Une demande d'entraide judiciaire a été transmise aux autorités du Caire.<sup>14</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

A la fin de l'année, 158 ressortissants **suisses** étaient **emprisonnés à l'étranger**. En règle générale, leur condamnation relevait de délits mineurs et la Suisse n'a pas eu à intervenir autrement que dans le cadre des opérations consulaires relevant de la routine. Seuls quelques interventions diplomatiques ont été nécessaires, lorsque les jugements semblaient prêter à contestation pour des questions de vice de procédure. Cela a notamment été le cas dans ce que la presse suisse a appelé «l'affaire Hänggi» au Guatemala.<sup>15</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Les autorités fédérales ont finalement reçu le rapport d'enquête final des autorités égyptiennes relatif à l'**attentat de Luxor** où de nombreux touristes suisses avaient perdu la vie en 1997. En novembre, un fonds doté de 4,8 millions de francs a été créé pour indemniser les victimes et leurs proches. En marge du sommet de l'OSCE à Istanbul, Joseph Deiss a rencontré son homologue égyptien, Amr Moussa et s'est entretenu avec lui de ce dossier de l'indemnisation. Par ailleurs, le DFAE s'est restructuré et a créé un nouvel état-major de crise (division politique VI) qui soutiendra plus rapidement les ressortissants suisses en difficulté ainsi que leurs familles.<sup>16</sup>

# Landesverteidigung

## Militäreinsätze

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 05.03.2014  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Anfang 2014 skizzierte der Bundesrat in seiner Botschaft, wie **militärisches Personal zur Sicherheitsberatung von Schweizer Vertretungen im Ausland** zu Hilfe genommen werden soll. Dies betrifft vorwiegend diplomatische Vertretungen in Ländern mit prekärer Sicherheitslage. Hierfür sollen befristete Einsätze einer kleinen Zahl unbewaffneter und zivil gekleideter Armeeingehöriger ermöglicht werden. Da es sich dabei um einen Assistenzdienst im Ausland mit einer Dauer von über drei Wochen handelt, bedarf es der Genehmigung durch das Parlament. Die Regierung stellt sich vor, dass bis zur Militärgesetzrevision – die solche Einsätze neu regeln wird – höchstens drei Armeeingehörige für derartige Mandate eingesetzt werden können. Das EDA übernimmt die Einsatzverantwortung für diese bis Ende 2016 laufenden Dienstleistungen. Ein konkreter Einsatz wurde für die Schweizer Vertretung in Kairo vorgesehen. Im Ständerat wurde dieser Antrag in der Frühjahrsession besprochen. Die sicherheitspolitische Kommission (SiK-SR) hatte marginale Änderungen beantragt, um einerseits sprachliche Ungenauigkeiten zwischen der deutschen und der französischen Fassung auszumerzen sowie andererseits und substantieller, um eine Beschränkung der Einsätze auf maximal zwölf Monate pro Person aufzuheben. Das Plenum folgte seiner Kommission einstimmig. Im Nationalrat gab es kaum Diskussionen und trotz einiger grundsätzlicher Unmutsbekundungen über die Genehmigungspraxis solcher Einsätze wurde die Botschaft im Sinne des Ständerates verabschiedet.<sup>17</sup>

---

1) Presse du 13.9.90.

2) BO CN, 1990, p.2412; Bund et Suisse, 13.11.90; JdG, 15.11.90; SGT, 16.11.90; presse du 28.11.90.

3) Presse des 23.8., 24.8., 30.8., 31.8., 3.9., 4.9., 10.9. et 27.9.90; Suisse, 24.8., 27.8., 7.12. et 10.-14.12.90.

4) JdG, 21.8.90; presse du 22.8.90; Suisse, 28.8.90; presse des 23.-25.10.90.; JdG, 6.11.90.; Presse des 9.11., 10.11., 12.-15.11. et 19.-24.11.90.

5) Presse des 9.- 15.8.90.; Rapp.gest., 1990, p.48

6) Suisse, 10.8.90; Presse du 11.8.90 et 16.8.90.

7) Presse des 7.- 9.10.90 et 12.10. et 15.10.90.

8) JdG, 22.2.91; LM, 22.2.91; presse du 29.3. et 19.8.91.

9) BaZ, 7.6.90; CdT, 9.6.90.; JdG, 9.6.90.; Rapp.gest., 1990, p.46

10) Presse des 24.8, 26.8, 30.8, 10.9 et du 13.9 au 16.9.93; Hebdo, 26.8.93; DAZ, 21.9.93.

11) Presse du 12.4.94 (évacuation des ressortissants suisses); TA, 19.8, 20.8 et 24.8.94; NQ, 19.8, 24.8, 2.9, 9.9 et 10.11.94.

12) Communiqué du DFAE du 15.3.12; LM, 16.3.12; LT, 26.7.12.

13) Presse des 18.-21.11.97; NZZ, 29.11.97.

14) LT, 25.5 (rapport) et 24.12.98 (Cotti).

15) QJ, 30.12.98.

16) NZZ, 6.4.99; TG, 17.6.99 (restructuration); 24h, 6.7.99 (rapport); LT, 20.11.99 (OSCE); NF, 11.12.99 (fonds).

17) AB NR, 2014, S. 307 ff.; AB SR, 2014, S. 43 ff.; BBI, 2014, S. 1627 ff.; BBI, 2014, S. 3011 f.; Medienmitteilung VBS vom 12.2.14.pdf